



Maidières, le 08.12.2023

Conseil Municipal du 20 Novembre 2023 à 20h30 – Procès-verbal de séance

Présents

Floriane ANDRE, Gérard BOYE, Yusuf CELEBI, Michèle KITTLER, Stéphanie KLEIN-CITRO, Jean-Luc MARIN, Stéphane QUENELLE, Sophie ROBERT GRANJEAN, Kévin ROUSSEL, Patrice THOUVENOT, Laurence VARINOT, Philippe VIELLEFOSSE, Claude VOIRET, Denise VORTEMANN, Florence WSZEDYBYL.

Absents Excusés

Chantal CLEMENT ayant donné pouvoir à Michèle KITTLER ;
Joëlle SCHOOR ayant donné pouvoir à Michèle KITTLER ;
Jean-Louis MONTEIRO ;
Dimitri OLIVIER.

Ordre du jour

La séance s'est tenue en mairie, à la salle du conseil municipal.

Les travaux de secrétariat sont assurés par Floriane ANDRE. Le quorum est atteint au début de la séance ainsi que lors des votes.

Avant de début la séance, M. le Maire propose d'ajouter un nouveau point « Division terrain parcelle n°142 » à l'ordre du jour. La proposition est soumise au vote du conseil.

→ Résultat du vote :

- Votants : 17
- Pour : 17

Décision adoptée à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 Octobre 2023

Le dernier Conseil Municipal en date s'est tenu le 09 octobre 2023 à la salle du conseil municipal.

L'approbation du procès-verbal est soumise au vote pour une publication officielle sur le site de la mairie.

→ Résultat du vote :

- Votants : 17
- Pour : 17

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

2. Transferts de crédits (budget eau)

M. le Maire annonce un besoin de 15 000 € afin d'assurer des réparations sur le réseau d'eau. Ainsi, il propose à l'ensemble du conseil municipal :

Section fonctionnement

Dépenses

Compte 023 (virement à la section d'investissement) : - 15 000 €

Compte 61523 : + 5 000 €

Compte 617 : + 10 000 €

Section investissement

Dépenses

Compte 2315 : - 15 000 €

Recettes

Compte 021 : - 15 000 €

Les transferts de crédits sont soumis au vote du conseil.

→ Résultat du vote :

○ Votants : 17

○ Pour : 17

Décision adoptée à l'unanimité.

3. Contrats musiciens orchestre repas des anciens

L'orchestre de Damien DOMINIAC assurera la partie musicale du repas des anciens le dimanche 26 novembre 2023 à la salle des fêtes du village. Un devis de 450 € (charges GUYO non comprises) est proposé pour cette prestation. L'autorisation de signer le contrat est soumise au vote du conseil municipal.

→ Résultat du vote :

○ Votants : 17

○ Pour : 17

Contrat autorisé à l'unanimité.

4. Modification RIF SEEP – Régime indemnitaire agents

Pour ce point, des documents explicatifs du régime indemnitaire sont diffusés sur grand écran par Kévin Roussel, Adjoint au maire. Ainsi M. le Maire rappelle à l'ensemble de l'auditoire que le régime RIFSEEP concerne les fonctionnaires et autres agents territoriaux depuis la délibération du 10.12.2019. Actuellement, certains personnels (agents administratifs et techniques) sont bénéficiaires de ce régime. M. le Maire affirme sa volonté de faire bénéficier de ces indemnités à tous les agents, notamment les agents d'animations de l'accueil périscolaire. Parallèlement, une augmentation de ces indemnités aux agents en bénéficiant actuellement est prévue.

Il est important de rappeler que ce régime se décompose en deux parts : l'IFSE étant une part fixe et la part CIA, part variable selon la manière de servir.

M. le Maire a proposé au Comité Social Territorial du centre de gestion de Meurthe et Moselle une part fixe à 70% et la part modulable à 30%. Ce Comité a rendu un avis défavorable à la proposition car cela représenterait une trop grande disparité entre les catégories d'agents.

Sophie GRANJEAN : Mme. Sophie GRANDJEAN demande s'il s'agirait de récompenser les agents cas par cas.

Réponse de M. le Maire : M. le Maire acquiesce que les agents verront leur part modulable augmenter selon le service rendu, le comportement, le professionnalisme, etc, suite aux entretiens professionnels.

Kévin ROUSSEL : Kévin ROUSSEL se demande si les pourcentages proposés sont modulables par cadres d'emploi.

Réponse de M. le Maire : M. le Maire répond favorablement.

Stéphanie KLEIN-CITRO : Mme. Stéphanie KLEIN-CITRO demande si le directeur du périscolaire bénéficierait également de la part variable de 24%.

Réponse de M. le Maire : M. le Maire répond qu'effectivement le directeur aurait 24% de CIA. Il rappelle à l'ensemble du conseil qu'auparavant les agents territoriaux d'animation ne bénéficiaient pas du régime indemnitaire RIFSEEP mais que dans un but d'équité ils le seront désormais. Pour le recrutement du nouveau directeur de l'accueil périscolaire, le salaire du poste a été revalorisé.

Kévin ROUSSEL : Kévin ROUSSEL se questionne sur la possibilité de séparer les agents chefs et les agents territoriaux exerçant moins de responsabilités.

Réponse de M. le Maire : M. le Maire informe qu'il s'agit du même statut. Par conséquent, les « catégories d'agents » ne peuvent être séparées.

Les nouvelles dispositions du RIFSEEP applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 sont soumises au vote du conseil municipal.

→ Résultat du vote :

- Votants : 17
- Pour : 16
- Abstention : 1

Modification RIFSEEP adoptée à la majorité.

5. Inscription à l'inventaire maison 28 rue du Général de Gaulle (leg)

M. le Maire précise que la valeur notariale retenue de la maison léguée par feu Mademoiselle Marcelle VERELLE, sise 28 rue du Général de Gaulle est de 140 000 €. Il propose à l'ensemble des membres du conseil de l'inscrire à l'inventaire comme suit :

Section investissement

Recettes

Compte 10251 chapitre 041 : 140 000 €

Dépenses

Compte 2132 chapitre 041 : 140 000 €

M. le Maire rappelle la possible difficulté de la vendre eu égard l'augmentation des taux d'intérêts de 1% à plus de 4% cette année.

L'inscription à l'inventaire est soumise au vote du conseil.

→ Résultat du vote :

○ Votants : 17

○ Pour : 17

Décision adoptée à l'unanimité.

6. Division terrain parcelle n°142

Ce dernier point concerne la parcelle n°142 (communément appelée terrain LANNO) se situant rue Bois le Prêtre, M. le Maire souhaite scinder la parcelle en deux lots :

- Lot n°1 : 240 m² en limite de la rue Bois le Prêtre
- Lot n°2 : 607 m² au-dessus du premier lot.

M. le Maire propose alors de conserver le lot de 240 m² pour y voir un parking comprenant un accès au second lot et de renoncer au droit de préemption pour le lot de 607 m² donnant la possibilité d'être racheté par une personne privée.

La division de terrain est soumise au vote du conseil.

→ Résultat du vote :

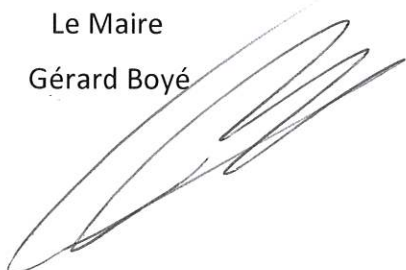
○ Votants : 17

○ Pour : 17

Division approuvée à l'unanimité.

Fin de séance : 21h27

Le Maire
Gérard Boyé



La secrétaire de séance
Floriane ANDRE

